

## Délais de réponse

### Délais de réponse en SEROLOGIE

Réactions d'agglutination (E.A.T - Mycoplasmes aviaires - Pullorose) : réalisation quotidienne.

NB. : Pour les sérologies agglutination Mycoplasmes aviaires l'analyse doit être réalisée entre 24h et 72h suivant le prélèvement pour que le résultat soit émis sans réserve.

Réactions Elisa :

- Sous 10 jours ouvrés dans le cadre des prophylaxies
- Sous 5 jours ouvrés pour les introductions, achats, commerce
- Dans le cadre diagnostic, en fonction de l'urgence, du contexte, des matrices.

En cas d'urgence prendre contact avec le laboratoire.

### Délais de réponse en BACTERIOLOGIE

Ensemencement tous les jours du lundi au vendredi.

NB1 : sur un plan réglementaire, les échantillons destinés à la recherche de salmonelles en aviculture doivent être ensemencés dans les 96h suivant le prélèvement. Si le délai d'acheminement est supérieur, le LDP avertit le prescripteur, le préleveur ou éleveur de ce dépassement et lui demande les suites à donner. En tout état de cause, le bulletin fera apparaître les dates de prélèvement, de réception et de début d'analyses.

NB2 : le LDP 59 s'engage à réaliser le Sérotypage complet de toute salmonelle isolée, si nécessaire en transmettant la souche à l'ANSES comme défini réglementairement.

Sauf demande contraire, les prescripteurs et usagers reçoivent l'intégralité des résultats, les DDPP sont destinataires de ceux entrant dans un cadre réglementaire.

### Délais de réponse en AUTOPSIE-PARASITOLOGIE

Réalisation sous 48h (si réception avant 12h).

### Délais de réponse en PCR

Les délais de réalisation sont fonction de la quantité de prélèvements à traiter et du degré d'urgence (au minimum une série par semaine).

Note : Hormis dans le domaine de la sérologie où le report des dates de réalisation des essais nuirait à la lisibilité des rapports compte tenu de la multiplicité des analyses, les rapports d'analyses précisent aux destinataires la date de lancement des analyses.

La date de début des activités (d'essais) peut, dans tous les cas être considérée, comme la date de transfert des échantillons en cellule technique et après enregistrement des dossiers. Celles-ci sont disponibles sur simple demande.

### Délais de réponse en CHIMIE

De par son positionnement dans la réalisation d'analyses des PSPC, le délai de réponse est fixé par note de service de la DGAL. Historiquement, il est de 1 mois pour les analyses de dépistage et d'1 mois supplémentaire en cas de confirmation.

### Délais de réponse en MICROBIOLOGIE

Ensemencement tous les jours du lundi au vendredi.

Le lancement des analyses répond au principe du « first in – first out ».

Le délai de rendu des résultats est variable en fonction du type et du nombre d'analyses demandées.

La mise sous accréditation des méthodes de sa portée d'accréditation génère des jours de lancement à respecter et influant sur le délai de rendu en fonction du jour de réception.